

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 28 (1937)
Heft: 15

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'UCS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Union des Centrales Suisses d'électricité (UCS)

Ordre du jour de la 45^e assemblée générale ordinaire de l'UCS

samedi, 28 août 1937, à 15 heures,
à Wengen (Cinéma Bel-Air)

Discours de bienvenue.

- 1° Nomination de deux scrutateurs.
- 2° Approbation du procès-verbal de la 44^e assemblée générale du 4 juillet 1936 à St-Gall¹⁾.
- 3° Approbation du rapport du comité et de la Section des achats sur l'année 1936²⁾.
- 4° Compte de l'UCS pour l'exercice 1936²⁾, rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 5° Approbation du rapport de la Section des achats sur l'année 1936²⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 6° Fixation des cotisations des membres de l'UCS pour 1938, conformément à l'art. 6 des statuts; proposition du comité.
- 7° Budget de l'UCS pour 1938²⁾; proposition du comité.
- 8° Budget de la Section des achats pour 1938²⁾; proposition du comité.
- 9° Rapport sur l'activité du Secrétariat général en 1936²⁾ et compte 1936, approuvés par la commission d'administration.
- 10° Budget du Secrétariat général pour 1938²⁾, approuvé par la commission d'administration.
- 11° Rapport et compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) sur l'année 1936 et budget pour l'année 1937²⁾.
- 12° Nominations statutaires:
 - a) de 4 membres du comité;
 - b) de 2 vérificateurs des comptes et de 2 suppléants.
- 13° Choix du lieu de la prochaine assemblée générale ordinaire.
- 14° Divers: propositions des membres.
- 15° Conférence de M. F. Lusser, directeur, Berne, sur l'adaptation des possibilités de production et de la demande dans l'économie électrique suisse (en allemand).

Pour le comité de l'UCS:

Le président:
(sig.) R. A. Schmidt.

Le secrétaire général:
(sig.) A. Kleiner.

¹⁾ Voir Bull. ASE 1936, No. 26.

²⁾ Voir Bull. ASE 1937, No. 15.

Union des Centrales Suisses d'électricité (UCS)

Rapport présenté par le comité à l'assemblée générale sur l'exercice 1936.

En 1936, le comité de l'UCS était constitué comme suit: MM. Schmidt, Lausanne, Président; Andreoni, Lugano; Elser, St-Gall; Frymann, Lucerne; Graner, St-Imier; Joye, Fribourg; Keller, Berne; Moll, Olten; Sameli, Zollikon; Stiefel, Bâle.

Secrétaire général: A. Kleiner; secrétaire: A. Chuard.

A la fin de 1935, M. Niesz, Directeur de la S. A. Motor-Columbus, Baden, s'est retiré du comité dont il faisait partie depuis 9 ans. Par ses motions et ses suggestions variées et réfléchies, il a beaucoup contribué à rendre le travail du comité fécond et intéressant. D'autres occupations sollicitant toute son activité, M. Niesz s'est vu dans l'obligation d'abandonner définitivement sa place au sein du comité. Il s'est toutefois déclaré prêt à collaborer activement comme par le passé aux diverses commissions. Nous remercions très sincèrement M. Niesz pour le magnifique travail qu'il a fourni dans notre comité et pour sa collaboration future.

Au cours de l'année, M. Andreoni, Lugano, qui faisait également partie du comité depuis 9 ans, a donné sa démission pour fin 1936. Malheureusement sa santé ne lui permettait plus de poursuivre son travail au sein du comité, à côté de son activité très astreignante de directeur des Services électriques de Lugano. Nous remercions vivement M. Andreoni pour sa collaboration efficace et lui souhaitons un prompt rétablissement.

En remplacement de M. Niesz, l'assemblée générale a désigné M. A. Moll, ing., délégué du conseil d'administration de la S. A. Aare-Tessin à Olten, c'est-à-dire à nouveau un représentant d'un important groupement de centrales d'électricité, et, en remplacement de M. Andreoni, M. G. Lorenz, ing., Directeur de la S. A. des Forces Motrices grisonnes et des Centrales Electriques rhétiques, Thusis.

1° Généralités.

Au cours de l'exercice écoulé, le comité a tenu 6 séances dont les ordres du jour furent toujours très chargés. A part les affaires courantes, les questions qui y furent examinées sont principalement les suivantes: diverses requêtes adressées au Conseil Fédéral concernant entre autres les accords du clearing germano-suisse, les tarifs douaniers sur l'essence et les gaz liquides, les heures de repos du personnel occupé à la construction des lignes et des installations intérieures, l'ordonnance relative aux

transports routiers, les prescriptions relatives aux frais de la protection des récepteurs de radio contre les perturbations radiophoniques, puis la question de la protection des centrales d'électricité contre les attaques aériennes et terrestres en cas de guerre, certaines questions se rapportant aux examens de maîtrise des installateurs-électriciens, à l'exécution d'installations électriques par des bricoleurs, aux travaux préparatoires pour l'Exposition nationale suisse de 1939 à Zurich.

En ce qui concerne la marche générale des affaires des centrales d'électricité au cours de l'exercice écoulé, on peut noter que nos membres ont généralement procédé à des réductions de tarifs lorsque cela était possible. Si certaines centrales n'ont pas pu donner suite à toutes les réductions désirées par les consommateurs, cela tenait le plus souvent au fait que ces centrales avaient déjà atteint la limite des concessions possibles. Les abonnés ignorent encore trop souvent que les prix de l'énergie électrique sont en moyenne nettement inférieurs aux prix d'avant-guerre, ce qui n'est le cas pour aucune autre forme d'énergie en Suisse. Un tel résultat n'a pu être obtenu en général que par une extrême rationalisation de l'exploitation et par l'acceptation de sacrifices et de restrictions, allant même parfois jusqu'à une réduction des amortissements pourtant si nécessaires. Cela prouve en outre que notre patrimoine national, la houille blanche, est bien géré et cela à l'avantage de la communauté, à l'exclusion de tous les intérêts particuliers. Les bas prix actuels de l'énergie sont dûs à la politique économique attentive et prudente que les entreprises d'électricité ont suivie durant les années de prospérité et durant celles de crise qui leur ont succédé.

Les prix sont d'ailleurs réglés encore actuellement dans de nombreux cas par la concurrence des autres formes d'énergie. Nous ne rappellerons ici que le gaz et les moteurs Diesel, et nous constaterons que la houille blanche reste toujours la source d'énergie la moins chère pour l'éclairage, la force motrice et de nombreuses applications thermiques.

Dans beaucoup de milieux on se fait une fausse idée de la situation des centrales d'électricité à la suite de la dévaluation. Il est vrai qu'une notable détente se produisit tout d'abord sur le marché de l'argent. Les frais de production d'énergie étant fortement influencés par le taux d'intérêt des emprunts, la dévaluation pourrait avoir un effet favorable à ce point de vue sur les centrales d'électricité.

Il ne faut toutefois pas oublier que les emprunts des centrales sont à long terme et qu'il est fort douteux que l'abaissement du taux d'intérêt se maintienne pendant une durée suffisante pour que beaucoup de centrales puissent profiter de cet abaissement lors des conversions, car la conjoncture peut se modifier rapidement. On oublie en outre que, durant la guerre et les années qui suivirent, la très forte demande d'énergie obligea les centrales à construire de grandes usines à des prix généralement surfaits. Les avantages de cette situation profitèrent aux fabriques et aux entreprises suisses chargées de travaux et des fournitures. La communauté jouit encore actuellement du taux d'intérêt élevé des emprunts nécessités par ces travaux.

La dévaluation pèse également sur l'économie électrique par suite de l'augmentation inévitable de tous les frais d'exploitation et d'entretien. Au cours de ces derniers mois, les prix du matériel d'exploitation ont augmenté dans une très forte proportion: huiles de transformateurs et de graissage env. 45 %, cuivre nu jusqu'à 100 %, conducteurs isolés 30 %, matériel d'installation divers jusqu'à 30 %. De même, le coût de la vie en général a augmenté.

Si l'on tient compte de tous ces facteurs, on comprend que les centrales d'électricité ne peuvent plus songer pour l'instant à abaisser leurs tarifs. Elles feront tout leur possible pour maintenir en vigueur les tarifs extrêmement bas pratiqués actuellement. Même sans que l'état intervienne, elles n'auraient pour le moment pas augmenté leurs tarifs, bien qu'un accroissement des recettes eût été justifié par suite de l'augmentation des dépenses. Les centrales suisses d'électricité s'efforceront d'accroître leurs recettes par un accroissement des débouchés. Elles espèrent que la reprise des affaires constatée depuis quelques mois se maintiendra et que la consommation augmentera réellement. Nous attirons toutefois tout spécialement l'attention sur le fait que l'équilibre des recettes et des dépenses est la base essentielle d'une saine exploitation; cet équilibre est d'autant plus nécessaire aux entreprises d'électricité, qu'elles ne peuvent trouver des fonds qu'en offrant à ceux qui investissent leurs capitaux une contre-partie équitable et sûre.

Depuis de nombreuses années, nous ne cessons d'insister sur le fait qu'à l'exception de l'énergie hydro-électrique, presque toutes les branches de la production suisse jouissent de la protection de l'état. L'économie électrique suisse n'est pas protégée contre la concurrence des sources d'énergie étrangères, qui frise parfois la concurrence déloyale. Nous avons attiré maintes fois l'attention de nos autorités sur ce point et nous poursuivons nos efforts. On tient trop peu compte des expériences faites au cours des années de guerre et d'après-guerre, sinon les instances compétentes attacheraient plus d'importance à l'économie électrique, de même qu'à l'économie forestière. Les autorités fédérales développent actuellement un programme de mesures économiques concernant la défense du

pays. Dans cet ordre d'idées, il faut insister sur l'importance de la production strictement nationale, qui est indépendante de l'étranger et doit être soutenue par les autorités. Il s'agit ici moins d'une aide matérielle que d'un soutien moral; nos autorités aussi doivent recommander et faciliter à notre population la consommation de l'énergie indigène.

Or, l'accroissement continu des charges fiscales qui pèsent sur l'économie électrique suisse ne constitue certes pas un allègement. Une réduction de ces charges, qui ont augmenté d'une façon considérable au cours de ces dernières années, serait susceptible dans certaines conditions d'éviter un accroissement des tarifs, qui pourrait devenir nécessaire par suite de l'augmentation des frais de production résultant de la dévaluation. Cette réduction des charges fiscales ne serait donc pas seulement profitable aux centrales d'électricité, mais également à la communauté toute entière et plus particulièrement à notre industrie. Ce qui est toutefois incompréhensible et dangereux, c'est l'intervention d'instances officielles dans des contrats établis. Le Service fédéral de contrôle des prix a en effet tenté d'annuler certaines clauses de contrats absolument nettes, ceci au détriment des centrales d'électricité et à l'avantage de certains intérêts privés. Nous insistons sur le fait que des mesures de ce genre ne peuvent qu'ébranler la confiance dans les contrats conclus et augmenter l'incertitude avec laquelle le monde des affaires considère l'avenir.

2^o Assemblées.

L'assemblée générale de l'UCS s'est tenue le 4 juillet 1936 à St-Gall au cours de la matinée. Il s'agissait d'une assemblée purement administrative, suivie d'une conférence de M. Engler, Directeur des Forces Motrices du Nord-Est Suisse, sur les travaux de la Centrale de l'Etzel. De très nombreux participants profitèrent de leur séjour à St-Gall pour assister à une soirée organisée pour eux par les Services électriques de cette ville et la S. A. des Forces motrices saint-galloises et appenzelloises. Le lendemain, les participants firent l'ascension du Säntis par le nouveau téléphérique.

Le 4 décembre, une *première assemblée de discussion* fut tenue à Aarau, au cours de laquelle on entendit une très intéressante conférence de M. Leuch, St-Gall, sur les mesures qui doivent être prises par les centrales pour leur protection en cas de guerre. Un procès-verbal de cette assemblée de discussion a été transmis aux centrales. Le 16 décembre eut lieu à Olten une *seconde assemblée de discussion*. A la demande de la commission des tarifs, M. Niesz fit un rapport circonstancié sur l'état actuel du chauffage électrique, tandis que M. Regard, Zollikon, traita ce problème du point de vue technique. Ces rapports furent suivis d'une discussion animée, qui fut introduite par un court rapport de la commission des tarifs.

La *Société pour la diffusion de l'énergie électrique* organisa les 25 et 26 septembre à Olten une assemblée de discussion sur «la chaleur par l'électricité», qui groupa un très grand nombre de participants. On entendit des conférences de MM. E. Borel-Neuchâtel, P. Keller-Berne, A. Sonderegger-Zurich, et B. Bauer-Zurich. Comme précédemment, cette manifestation eut lieu sous le patronage de l'UCS.

Comme le veut la tradition de l'UCS, une fête familière a lieu chaque année en l'honneur des *jubilaires* des centrales. 184 jubilaires (sur un total de 226) se réunirent le 5 septembre à Zoug, où la fête se déroula très agréablement grâce à l'amabilité du Service des eaux et de l'électricité de la Ville de Zoug. En l'absence du président de l'UCS, M. Graner, St-Imier, leur adressa une cordiale allocution dans les deux langues. Après la distribution des diplômes dans la salle de théâtre et le banquet, la fête se termina par une promenade sur le lac à Walchwil. Le compte-rendu de cette manifestation a paru dans le Bulletin ASE 1936, n° 22, p. 648 et suivantes.

3° Commissions de l'UCS.

La *Commission pour les tarifs d'énergie électrique* (Président: M. E. Baumann, Berne) a tenu 7 séances en cours d'exercice. La question des tarifs de chauffage des locaux fut le point le plus important à l'ordre du jour; il fit l'objet de discussions très serrées et d'examens approfondis. Au début, on pensait qu'il ne serait pas possible d'établir à ce sujet des directives uniformes. Néanmoins, grâce aux études et aux calculs très détaillés des divers membres de la commission, le président put obtenir l'unanimité sur un rapport adressé aux centrales et comprenant des recommandations précises de la commission des tarifs (voir le rapport ci-dessus sur l'assemblée de discussion du 16 décembre 1936). Cette commission organisa en outre diverses discussions sur la tarification des lampes à décharge gazeuse, question très importante pour l'avenir, dont l'étude n'a été terminée qu'en 1937. Les nombreux travaux de la commission des tarifs l'obligèrent à renvoyer l'examen de diverses questions spéciales, telles que la tarification des indicateurs lumineux, des moteurs de chauffage au mazout et de l'éclairage des cinémas.

La *Commission pour les questions de personnel* (Président: E. Fehr, Zurich) a tenu une séance, au cours de laquelle elle prit connaissance des résultats de l'enquête du début de 1936 sur les salaires des ouvriers et les traitements de certaines catégories d'employés des centrales électriques. Elle discuta en outre le point de vue de l'UCS au sujet de diverses demandes concernant une nouvelle réduction de salaires. Elle obtint dans certains cas que

cette réduction soit reportée à une date ultérieure ou abandonnée. Du fait de la dévaluation, cette question ne se pose certainement plus.

La *Commission pour les questions d'assurance* (Président: M. Dubochet, Clarens) a tenu une séance consacrée à la question de l'assurance-incendie du mobilier.

La *Commission de médecins pour l'étude des accidents dus au courant fort* (Président: M. F. Ringwald, Lucerne) n'a pas tenu de séance.

La *Commission pour l'étude des questions relatives à la défense nationale* (Président: M. H. Leuch, St-Gall) a tenu 2 séances et son comité d'action 3 autres séances. A la suite d'examens détaillés, complétés en partie par des observations faites depuis des avions, elle a mis définitivement au point les directives de l'UCS pour l'obscurcissement de l'éclairage public. M. Leuch a fait un rapport sur l'activité de la commission, au cours de sa conférence d'Aarau.

La *Délégation de l'UCS pour les pourparlers avec l'USIE* (Président: M. Graner, St-Imier) a traité dans une séance la question de la limitation générale de la vente du matériel d'installation par les grands magasins et les installateurs, ainsi que la question d'un nouveau règlement des examens de l'UCS pour les candidats installateurs.

La *commission* nommée en commun par l'UCS et l'USIE *pour les examens de maîtrise des installateurs-électriciens* a tenu 3 séances d'examens, groupant au total 53 candidats, sous la surveillance de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. Le diplôme de maîtrise a pu être accordé à 42 candidats. 31 d'entre eux étaient propriétaires, associés ou chefs d'exploitation d'entreprises existantes; 11 des candidats avaient besoin de ce diplôme pour obtenir une place ou acquérir une concession.

Pour subir ces examens, les candidats devaient prouver des connaissances pratiques et théoriques suffisantes, en particulier leur aptitude à exercer une propagande éclairée, telle que l'on est en droit de l'attendre d'une entreprise d'installation bien dirigée.

Dès leur introduction, les examens de maîtrise ont suscité beaucoup d'intérêt. Preuve en soit qu'au cours des premiers mois du présent exercice, 66 candidats se sont déjà présentés aux examens, la plupart étant des propriétaires de maisons existantes.

En ce qui concerne les *commissions communes de l'ASE et de l'UCS*, nous renvoyons au rapport du Secrétariat général de l'ASE et de l'UCS (p. 341).

Nous profitons de l'occasion pour remercier les membres de toutes les commissions et surtout leurs

présidents pour le temps et le travail qu'ils ont consacrés à l'intérêt général des centrales, malgré leurs multiples occupations.

La *Caisse de Pensions de Centrales suisses d'électricité* a poursuivi son développement normal au cours de sa 14^e année d'existence. Après l'amortissement complet du déficit d'assurance primitif basé sur un taux d'intérêt de 5 %, les calculs d'assurance au 30 juin 1936 ont été basés sur un taux d'intérêt de 4 1/2 %, le nouveau déficit technique atteignant environ 6 millions. A cette date, la Caisse de pensions comptait 83 entreprises avec 3604 assurés, et sa fortune s'élevait à frs. 32 039 179.70. Depuis sa fondation, cette Caisse a déjà versé pour 4,2 millions de francs de pensions et de prestations.

4^o Relations avec les autorités.

Nous avons déjà mentionné l'an passé que l'ordonnance du Département fédéral des Postes et des Chemins de fer du 29 janvier 1935 «Sur la protection des installations radioréceptrices contre les perturbations radioélectriques causées par les installations à fort et à faible courant» exige encore une base économique et juridique. Ce problème a une extrême importance pour les centrales d'électricité et, comme l'indique le rapport du Secrétariat général, la commission commune pour les questions juridiques s'en est occupée très activement.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons adressé diverses *requêtes* au Conseil Fédéral, entre autres au sujet d'un règlement uniforme de la loi sur les heures de travail, de l'ordonnance projetée sur les transports routiers et, de concert avec les associations amies (la Société pour la diffusion de l'énergie électrique et l'Association suisse pour l'économie forestière), au sujet des nouveaux tarifs douaniers sur les gaz liquides et les cuisinières à gaz d'essence. Les questions posées n'ont pas encore été résolues, mais nous avons bon espoir que nos vœux légitimes seront exaucés.

5^o Relations avec les sociétés amies.

La question de l'ordre de construction des usines, ainsi que d'autres questions touchant des intérêts communs, ont conduit cette année également à de constantes relations avec l'*Association suisse pour l'aménagement des eaux*.

Conformément au contrat passé entre la *Société pour la diffusion de l'énergie électrique* et l'UCS concernant la subvention de l'UCS et la fixation des champs d'activité de chacun, les relations avec cette institution de propagande ont été fort actives, en particulier du fait de la participation du directeur de cette société à la commission des tarifs de l'UCS. L'UCS a en outre accordé des subsides pour l'ouvrage intitulé «Electricité et construction», ainsi

que pour un tirage à part d'un article paru dans le Catalogue suisse de la construction.

Comme nous l'avons déjà mentionné au sujet de la délégation spécialement constituée pour les pourparlers avec l'*Union suisse des installateurs-électriciens*, les entretiens qui eurent lieu au cours de cette année avec cette société ont concerné tout particulièrement la question actuelle de la vente du matériel d'installation par les grands magasins et le nouveau règlement d'examen des candidats concessionnaires en relation avec les *examens de maîtrise* introduits conformément à la législation fédérale. En vertu de ce nouveau règlement, approuvé par le comité de l'UCS dans sa séance du 12 février 1937, il ne doit plus être procédé à l'avenir à des examens spéciaux par l'UCS à côté de l'examen de maîtrise introduit depuis le début de l'année 1936; dans certains cas exceptionnels, pour lesquels les centrales ont à accorder des concessions (par exemple dans les communes retirées) et sur demande expresse, la concession peut être accordée sur la base de la bonne réussite d'une première partie de l'examen de maîtrise. Nous ne pouvons toutefois que recommander vivement aux centrales d'exiger autant que possible des candidats à une concession, l'examen complet de maîtrise comprenant également les connaissances pratiques. La dérogation en question ne devrait être appliquée que le plus rarement possible.

Au cours de l'exercice écoulé, l'UCS a encore procédé à 5 séances d'examens groupant 43 candidats, dont 21 purent être recommandés aux centrales pour l'octroi de concessions.

Les *rapports avec l'Office d'éclairagisme* se sont déroulés conformément au contrat passé entre l'UCS, l'USIE et le Syndicat des fabriques de lampes à incandescence. Sous la présidence de M. W. Trüb, l'Office d'éclairagisme a tenu deux séances.

Comme de coutume, l'UCS a été invitée à un grand nombre de manifestations de sociétés amies en Suisse et à l'étranger. Il ne lui a toutefois pas toujours été possible de s'y faire représenter. En ce qui concerne les relations internationales, elle estime qu'une collaboration active à l'Union Internationale des Producteurs et Distributeurs d'Energie Electrique (UIPD) peut donner les meilleurs résultats. Actuellement, trois membres de l'UCS font partie du Comité de direction de l'UIPD. Deux membres de l'UCS font également partie de la Commission internationale de tarification de cette Union.

Le 6^e congrès de l'UIPD s'est tenu du 10 au 20 juin 1936 à Scheveningue (Pays-Bas). L'UCS préside deux comités de cette Union: Production hydraulique et Statistique. Au cours des nombreuses séances, d'intéressants problèmes d'ordre inter-

national furent discutés, d'où il ressort que nos collègues étrangers ont eux aussi à faire face à maintes difficultés. 10 rapports se basaient sur les conditions et les expériences suisses. Les nombreux rapports étrangers furent extrêmement intéressants pour nous autres Suisses et nous ne pouvons que recommander à nos collègues suisses de suivre avec encore plus d'attention les travaux de l'UIPD. Outre les séances de travail, les participants furent invités à des excursions à travers tous les Pays-Bas. L'Union fut reçue partout avec empressement et l'organisation fut en tous points digne d'éloges. Nous ne pouvons que féliciter nos collègues hollandais pour la parfaite réussite de ce congrès et les remercier sincèrement de leur hospitalité extrêmement cordiale.

Le Président de notre association, M. le Directeur Schmidt, Lausanne, prit part à la Conférence mondiale de l'énergie à Washington, en qualité de délégué suisse. A M. Schmidt et à l'économie élec-

trique suisse est échu l'honneur de présider l'une de ces importantes séances. Au cours de quatre séances, notre président a pris la parole pour présenter notre point de vue sur les questions traitées.

6^o Finances.

Les comptes pour 1936 et le bilan au 31 décembre 1936 figurent ci-après. Les recettes et les dépenses s'élèvent à frs. 119 516.95; dans ces dernières figure une réserve de frs. 3086.15 pour des tâches spéciales de l'UCS. Cette réserve, constituée depuis 1932, atteignait frs. 53 022.53 au 31 décembre 1936; elle devra probablement être mise complètement à contribution pour l'Exposition nationale suisse de 1939.

Zurich, le 1^{er} juin 1937.

Pour le Comité de l'UCS:

Le Président:
(sig.) R. A. Schmidt.

Le Secrétaire général:
(sig.) A. Kleiner.

UCS

Compte de l'année 1936 et Budget pour l'année 1938.

	Budget 1936 fr.	Compte 1936 fr.	Budget 1938 fr.
<i>Recettes:</i>			
Cotisations des membres	82 500	86 500.—	85 000
Intérêts	13 000	13 016.95	13 000
Subvention prise sur les recettes de la Section des achats pour buts généraux ...	10 000	10 000.—	10 000
Autres recettes	8 000	10 000.—	10 000
	113 500	119 516.95	118 000
<i>Dépenses:</i>			
Cotisations à d'autres associations	4 000	4 270.—	8 300
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'ASE et de l'UCS	74 000	74 000.—	75 000
Contrat avec l'Association Suisse pour l'Aménagement des Eaux	5 000	5 000.—	5 000
Subvention à la Société pour la diffusion de l'énergie électrique	8 000	8 000.—	8 000
Impôts	2 000	1 328.45	1 500
Contribution à l'impression de la statistique	2 000	—	—
Subvention à la Fondation suisse «Trieur»	500	500.—	500
Versements uniques divers	—	8 028.50	5 000
Divers et imprévus et réserve pour des buts spéciaux de l'UCS	18 000	18 390.—	14 700
	113 500	119 516.95	118 000

Bilan au 31 décembre 1936.

<i>Actif:</i>		fr.	<i>Passif:</i>		fr.
Valeurs	323 506.—		Capital	180 000.—	
Débiteurs	11 896.05		Fonds de réserve	85 000.—	
Banque, Carnet de dépôt	11 522.50		Réserve pour des buts spéciaux de l'UCS	53 022.53	
Banque, Compte-courant	18 357.35		Créditeurs	49 979.75	
Compte de chèques postaux	2 280.10				
Caisse	440.28				
	368 002.28			368 002.28	

Rapport de la Section des achats de PUCS sur l'exercice 1936.

Nos conventions avec les fabricants de conducteurs isolés, de tubes isolants et d'appareils électro-thermiques ont été renouvelées par entente tacite sur les mêmes bases. Les centrales intéressées à ces conventions ont acheté au cours de l'année 3 321 577 m de fils isolés, 96 772 m de câbles

sous plomb et 588 128 m de tubes isolants; selon les conventions, elles ont touché une ristourne totale de fr. 11 117.20. Dans le même intervalle, les achats d'appareils électro-thermiques se sont élevés à fr. 691 822.30, pour lesquels il a été versé une ristourne totale de fr. 13 836.44.

Si l'on compare l'exercice écoulé avec les années précédentes, on constate que la Section des achats s'est, elle aussi,

ressentie fortement de la dépression économique: les ventes de matériel pour les installations nouvelles accusent un sensible recul. Ce recul est particulièrement fort pour les appareils électro-thermiques. Les chiffres des ventes sont les suivants:

1931	fr. 2 021 644.—
1932	» 1 972 000.—
1933	» 1 846 925.—
1934	» 1 840 000.—
1935	» 1 605 500.—
1936	» 691 822.—

Le contrat avec les fabricants d'appareils électro-thermiques a été dénoncé depuis par ceux-ci; les pourparlers au sujet du renouvellement du contrat sont en cours et nous espérons que sous l'influence du nouveau contrat et, la situation économique aidant, les chiffres des ventes augmenteraient de nouveau.

En 1936, nous avons passé un contrat quelque peu modifié avec notre fournisseur attiré d'huile pour transformateurs. En outre, nous avons signé un contrat avec un second fournisseur d'huile. C'est après la dévaluation que les principales commandes ont été passées à ces deux fournisseurs. Nous réitérons à cette occasion notre appel aux centrales, de n'acheter l'huile dont elles ont besoin pour leurs transformateurs que chez ces deux fournisseurs, car ils ne sont

pas engagés dans la vente de gaz en bouteilles («Butagaz» et «Primagaz»). Les conditions du marché de l'huile ont été fortement influencées par la dévaluation; les prix sont soumis depuis des mois à de fortes fluctuations; cependant, nous concluons de nouveaux contrats dès que les prix seront redevus plus stables.

A l'instigation de quelques centrales, la Section des achats a entrepris en outre quelques actions spéciales (en particulier pour le matériel d'obscurcissement), qui ont permis d'obtenir des prix sensiblement inférieurs à ceux du marché; ces actions ont rencontré l'approbation des fabricants en question, car elles leur ont garanti des séries intéressantes et les modèles ont été préalablement essayés et approuvés.

Le compte et le bilan sont reproduits ci-dessous. Pour pouvoir maintenir à son niveau habituel, la contribution à l'UCS pour buts généraux, il a été prélevé fr. 4000.— du fonds de compensation, créé pendant les bonnes années. Nous proposons de reporter à compte nouveau l'excédent de dépenses de fr. 434.51 qui subsiste.

Zurich, le 1^{er} juin 1937.

Pour le Comité de l'UCS

Le président: Le secrétaire:

(sig.) R. A. Schmidt. (sig.) A. Chuard.

Section des achats de l'UCS

Compte de l'année 1936 et Budget pour l'année 1938.

	Budget 1936 fr.	Compte 1936 fr.	Budget 1938 fr.
<i>Recettes:</i>			
Recettes provenant de l'achat en commun de matériel divers	15 800	12 010.45	13 000
Intérêts	2 800	2 867.75	2 600
Prélèvement du fonds de compensation	—	4 000.—	3 000
Excédent des dépenses	—	434.51	—
	18 600	19 312.71	18 600
<i>Dépenses:</i>			
Solde de l'année précédente	—	161.86	—
Indemnité au Secrétariat général pour la gestion des affaires	7 500	7 500.—	7 500
Indemnité à la station d'essai des matériaux pour essais effectués	600	1 217.45	600
Subvention pour buts généraux de l'UCS	10 000	10 000.—	10 000
Impôts	300	273.70	300
Divers et imprévus	200	159.70	200
	18 600	19 312.71	18 600

Bilan au 31 décembre 1936.

<i>Actif:</i>		fr.	<i>Passif:</i>		fr.
Valeurs		63 100.—	Fonds de compensation		46 000.—
Banque		7 467.60	Fonds de réserve		15 000.—
Compte de chèques postaux		1 194.04	Créditeurs		18 173.15
Caisse		133.10			
Débiteurs		6 843.90			
Solde		434.51			
		79 173.15			79 173.15

Propositions du Comité de l'UCS à l'assemblée générale du 28 août 1937 à Wengen.

No. 2: Procès-verbal.

Le procès-verbal de la 44^e assemblée générale du 4 juillet 1936, St-Gall (voir Bulletin 1936, No. 26, page 791) est approuvé.

No. 3: Rapports de l'UCS et de la SA.

Le rapport du comité sur l'année 1936 (page 350)¹⁾, ainsi que celui de la Section des achats (page 354) sont approuvés.

¹⁾ Quand le numéro du Bulletin n'est pas indiqué, il s'agit du présent numéro.

No. 4: Compte de l'UCS.

Le compte de l'Union pour l'année 1936 et le bilan au 31 décembre 1936 (page 354) sont approuvés et déchargés en est donnée au comité.

No. 5: Compte de la SA.

a) Le compte de la Section des achats pour l'année 1936 et le bilan au 31 décembre 1936 (page 355) sont acceptés et déchargés en est donnée au comité.

b) L'excédent des dépenses de fr. 434.51 est reporté à compte nouveau.

No. 6: Cotisations.

Les cotisations des membres pour l'année 1938 sont les mêmes que pour 1937 et sont fixées comme suit:

Membres avec un capital.

	fr.	fr.	fr.
de 0 à	50 000.—	30.—
de 50 001.— à	200 000.—	60.—
» 200 001.— à	500 000.—	120.—
» 500 001.— à	1 000 000.—	200.—
» 1 000 001.— à	2 500 000.—	300.—
» 2 500 001.— à	6 000 000.—	500.—
» 6 000 001.— à	12 000 000.—	800.—
de plus de	12 000 000.—	1300.—

No. 7: Budget de l'UCS.

Le budget de l'UCS pour 1938 (page 354) est approuvé.

No. 8: Budget de la SA.

Le budget de la Section des achats pour 1938 (page 355) est approuvé.

No. 9: Rapport et compte du SG.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du secrétariat général pour l'année 1936 (page 339), approuvés par la commission d'administration.

No. 10: Budget du SG.

L'assemblée générale prend connaissance du budget du secrétariat général pour 1938 (page 343), approuvé par la commission d'administration.

No. 11: CSE.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) pour l'année 1936 et du budget pour 1937 (page 344).

No. 12: Nominations statutaires.

a) Nomination de quatre membres du comité; conformément à l'art. 15 des statuts, le mandat expire fin 1937 pour Messieurs:

Dr. J. Elser, St-Gall;
P. Keller, Berne;
H. Frymann, Lucerne;
H. Sameli, Zollikon.

Messieurs Dr. Elser, Frymann et Sameli se mettent à disposition de l'assemblée générale pour une réélection éventuelle, tandis que Monsieur Keller décline une réélection.

Le comité propose de réélire MM. Elser, Frymann et Sameli. Pour remplacer Monsieur Keller le comité propose d'élire Monsieur W. Pfister, directeur de la «Gesellschaft des Aare- und Emmenkanals», Soleure.

b) Nomination de deux vérificateurs de comptes et de deux suppléants.

Le comité propose de confirmer dans leurs fonctions les deux vérificateurs actuels. MM. P. Corboz, Sion, et A. Meyer, Baden, ainsi que les deux suppléants actuels MM. L. Mercanton, Clarens, et T. Buess, Liestal.

No. 13: Choix du lieu de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le comité attend les propositions de l'assemblée.

Rapport et proposition des vérificateurs des comptes à l'assemblée générale de l'UCS.

(Traduction.)

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié aujourd'hui les comptes de l'UCS, de la section des achats et ceux du secrétariat général commun pour 1936.

Nous avons constaté la concordance des bilans et comptes de profits et pertes qui nous ont été présentés avec le grand-livre et les feuilles de comptabilité. Nous nous sommes également persuadés de l'existence du portefeuille par les certificats de dépôt présentés.

L'office fiduciaire a également procédé à une revision détaillée des différents comptes.

Nous basant sur nos constatations, nous proposons d'approuver comptes et bilans pour 1936 et d'en donner décharge au comité en le remerciant pour sa gestion.

Zurich, le 15 juillet 1937.

Les vérificateurs:
(sig.) Buess.
(sig.) A. Meyer.

Brèves communications.

S. A. Brown, Boveri & Cie, Baden. L'assemblée générale du 10 juillet 1937 a nommé membre du conseil d'administration et administrateur-délégué notre président, Monsieur M. Schiesser, jusqu'alors directeur de l'entreprise.

Technicum de Winterthour. Le Conseil d'Etat du canton de Zurich a nommé directeur du technicum de Winterthour, le 1^{er} juillet 1937, Monsieur le professeur Max Landolt, vice-directeur, membre de l'ASE depuis 1922. M. le professeur Dr. Locher a été nommé sous-directeur.

Service de l'Electricité de Winterthour. Le Conseil Municipal a désigné, pour succéder à Monsieur W. Howald comme directeur du Service de l'Electricité et des Tramways, Monsieur W. Werdenberg, ingénieur aux Entreprises Electriques du Canton de Zurich, avec entrée en fonctions le 1^{er} août 1937. Monsieur Werdenberg est membre de l'ASE depuis 1927.

Services Industriels de la Ville de Brougg. Le Conseil Municipal a nommé le 9 juillet 1937, pour succéder à Monsieur H. Tischhauser, décédé récemment, comme directeur des Services de l'Electricité, du Gaz et des Eaux,

Monsieur Emile Christen, technicien mécanicien et électricien diplômé, actuellement chef de la station d'étalonnage des compteurs au Service de l'Electricité de la Ville de Berne, membre de l'ASE depuis 1927.

Exposition internationale de laiterie, du 21 au 29 août 1937 à Berlin. A l'occasion du XI^e congrès international de laiterie, qui groupera les intéressés du monde entier pour prendre connaissance d'un demi-millier de rapports, une exposition internationale de laiterie est organisée, sur laquelle nous attirons l'attention de l'industrie électrique, qui pourra, le cas échéant, y recueillir des commandes intéressantes notamment à destination des pays d'outre-mer. Toutes les machines et tous les appareils susceptibles d'application dans l'exploitation des laiteries et branches connexes y seront admis. On peut obtenir tous renseignements auprès de la commission pour la propagande du lait, Laupenstrasse 12, à Berne.